

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1076****26 octobre 2004****SOMMAIRE**

Advertising Holding Group, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51633	Investal Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51639
Arcelor Projects, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51631	Isurus Lux S.A., Luxembourg . . . . .	51631
Asars Constructions, S.à r.l., Mondercange . . . . .	51614	Jamyco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51614
(The) Big Eagle S.A., Luxembourg . . . . .	51637	JMP Conseil, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51621
Capital @ Work Int'l S.A., Strassen . . . . .	51636	KSIN Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51642
Cisco Systems Luxembourg International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51641	Luximmomat S.A., Luxembourg . . . . .	51639
Cisco Systems Luxembourg International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51641	M.T.I.B. S.A., Maintenance Technique Industrie Benelux, Luxembourg . . . . .	51606
Cisco Systems Luxembourg International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51641	Marcomard S.A.H., Luxembourg . . . . .	51632
City Investment S.A., Luxembourg . . . . .	51614	Massard, S.à r.l., Kayl . . . . .	51639
Cnig S.A., Luxembourg . . . . .	51617	Mide S.A., Luxembourg . . . . .	51615
Construct International S.A.H., Luxembourg . . . . .	51615	Monterey Services S.A., Luxembourg . . . . .	51616
Cosmica S.A., Luxembourg . . . . .	51638	MTC International S.A., Bertrange . . . . .	51622
Crédit Lyonnais Management Services (Luxem- bourg) S.A., Luxembourg . . . . .	51615	Nettoservice S.A., Senningerberg . . . . .	51602
Crolux Shipping Co S.A., Luxembourg . . . . .	51648	Nettoservice S.A., Senningerberg . . . . .	51604
Dexia World Alternative, Sicav, Luxembourg . . . . .	51635	New Tech Venture Capital Fund S.C.A., Sicaf, Lu- xembourg . . . . .	51619
E.P.L., S.à r.l., Editions Publicitaires Luxembour- geoises, Luxembourg . . . . .	51620	Orion Music Corporation S.A., Luxembourg . . . . .	51637
Epicerie Duarte, S.à r.l., Junglinster . . . . .	51616	Orion Music Corporation S.A., Luxembourg . . . . .	51637
Euro Management Services S.A., Luxembourg . . . . .	51623	Port-Louis, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51609
Euro-Dach Technik, GmbH, Kayl . . . . .	51634	Pranceworth Ventures S.A., Luxembourg . . . . .	51611
European Telecom Luxembourg S.A., Luxem- bourg . . . . .	51633	PS Assisted Living, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51638
Funcom, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51632	PS UK, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51638
Funcom, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51632	Red S.A., Luxembourg . . . . .	51604
Gaheraupa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51634	Relys Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51636
Gaheraupa S.A., Luxembourg . . . . .	51634	San Cristina Immobiliare S.A., Luxembourg . . . . .	51636
Grossmann Bau, S.à r.l., Mertert . . . . .	51616	Self Service Rocade, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51639
Halo Investments Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51623	Senit, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51642
Henderson, Maverick and Williams S.A.H., Luxem- bourg . . . . .	51640	Shipbourne S.A., Luxembourg . . . . .	51639
Henderson, Maverick and Williams S.A.H., Luxem- bourg . . . . .	51640	Société Civile Immobilière Castellani Frères, Esch- sur-Alzette . . . . .	51619
Hofra, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51641	STM, Soudure Tuyauterie Maintenance, S.à r.l., Livange . . . . .	51640
Hofra, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	51641	STM, Soudure Tuyauterie Maintenance, S.à r.l., Livange . . . . .	51640
IBEF S.A., Luxembourg . . . . .	51635	Tecnic-Consult-Invest S.A., Luxembourg . . . . .	51602
Immo Asars, S.à r.l., Mondercange . . . . .	51635	Traviata Holding S.A., Luxembourg . . . . .	51633
Immobilière C.M.R. S.A., Berchem . . . . .	51628	Universal Management Services, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	51622
		Valfleurs Immobilière Holding S.A., Luxembourg	51611

**TECNIC-CONSULT-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 48.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02946, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour *TECNIC-CONSULT-INVEST S.A.*

*ECOGEST S.A.*

Signature

(068390.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

**NETTOSERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2, rue Breedewues.  
R. C. Luxembourg B 11.739.

L'an deux mille quatre, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NETTOSERVICE, ayant son siège social à L-1259 Senningerberg, 2, rue Breedewues, R.C.S. Luxembourg section B numéro 11739, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 février 1974, publié au Mémorial C numéro 80 du 10 avril 1974, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 1986, publié au Mémorial C numéro 211 du 25 juillet 1986, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 620 du 31 août 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Fernande Meyers-Flies, retraitée, demeurant à Beidweiler.

Le président désigne comme secrétaire Madame Mireille Schroeder-Meyers, employée privée, demeurant à Gonderange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roland Meyers, employé privé, demeurant à Reuland.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

Refonte complète des statuts de la société, sans toucher à l'objet social.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société, sans toucher à l'objet social, et de leur donner la teneur suivante:

**STATUTS**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NETTOSERVICE S.A.

Le siège social est établi à Senningerberg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'exécution de tous travaux de nettoyage, d'entretien et de conservation tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de tous immeubles, locaux commerciaux et industriels avec leurs accessoires et alentours ainsi que la location de personnel en régie pour l'exécution des mêmes travaux.

La Société a en outre pour objet l'importation, l'achat, la vente et l'exportation de tous produits chimiques ou industriels servant aux dits travaux ainsi que la représentation, l'importation, la location, la vente et la répartition de toutes machines utilisées pour leur exécution ou pour l'installation des locaux.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant faciliter sa réalisation.

La Société pourra s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou le développer.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-huit mille euros (EUR 38.000,-), divisé en cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ces actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement ses statuts.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les même que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au mois, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du Conseil.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Meyers-Flies - M. Schoeder-Meyers - R. Meyers - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2004, vol. 527, fol. 80, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur* (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2004.

J. Seckler.

(067588.3/231/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

**NETTOSERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2, rue Breedewues.

R. C. Luxembourg B 11.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 août 2004.

*Pour la société*

J. Seckler

(067591.3/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2004.

**RED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 102.308.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq août.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1.- La société IBTHORPE LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de RED S.A.

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces

affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent cinquante mille euro (150.000,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions de cent euro (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 11.45 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société IBTHORPE LIMITED, prédésignée, mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	1.499
2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action. . . . .	1
<b>Total: mille cinq cents actions . . . . .</b>	<b>1.500</b>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante mille euro (150.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille six cent cinquante euro.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, née à Grevenmacher, le 15 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- b) Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- c) Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Patrick Harion, sous-directeur de banque, né à Bouzonville (France), le 9 août 1951, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J.-P. Hencks.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 août 2004, vol. 527, fol. 84, case 9. – Reçu 1.500 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2004.

J. Seckler.

(067664.3/231/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

**M.T.I.B. S.A., MAINTENANCE TECHNIQUE INDUSTRIE BENELUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 102.300.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Henri Gandolfo, responsable technique, demeurant à F-13016 Marseille, Le Rabelais M8, Che de St. Henri 73 (France);
- 2.- Monsieur Dominique Giuliani, technicien de maintenance, demeurant à F-20230 Canale di Verde, Canale di Verde 2B (France);
- 3.- Monsieur Giovanni Gandolfo, chef d'entreprise, demeurant à F-04110 Reillanne, Quartier Vaureinoue (France), ici représenté par Monsieur Henri Gandolfo, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formée une société anonyme sous la dénomination de MAINTENANCE TECHNIQUE INDUSTRIE BENELUX S.A., en abrégé M.T.I.B. S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la maintenance de technique industrielle, informatique, électrique, électronique et électromécanique.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra en outre faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

## **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

## **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

##### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Henri Gandolfo, préqualifié, quatre cent quatre-vingts actions. . . . .	480
2.- Monsieur Dominique Giuliani, préqualifié, quatre cent quatre-vingts actions. . . . .	480
3.- Monsieur Giovanni Gandolfo, préqualifié, quarante actions . . . . .	40
Total: mille actions . . . . .	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

##### *Réunion en Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:
  - a) Monsieur Henri Gandolfo, responsable technique, né à Marseille (France), le 29 mars 1965, demeurant à F-13016 Marseille, Le Rabelais M8, Che de St. Henri 73 (France);
  - b) Monsieur Dominique Giuliani, technicien de maintenance, né à Marseille (France), le 27 juillet 1965, demeurant à F-20230 Canale di Verde, Canale di Verde 2B (France);
  - c) Monsieur Giovanni Gandolfo, chef d'entreprise, né à Rome (Italie), le 3 novembre 1950, demeurant à F-04110 Reillanne, Quartier Vaureinoue (France).
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:
 

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Henri Gandolfo, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: G. Gandolfo, D. Giuliani, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 août 2004, vol. 527, fol. 84, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 août 2004.

J. Seckler.

(067674.3/231/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

**PORT-LOUIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 102.306.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Patrice Lagarde, employé privé, né à Aurillac (France), le 8 novembre 1958, demeurant à F-78100 Saint-Germain-en-Laye, 7, rue de l'Aigle d'Or (France);

2.- Monsieur Médéric Glain, restaurateur, né à Hennebont (France), le 19 août 1973, demeurant à F-56680 Gavres, 28, rue des Joncs (France).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher (Luxembourg), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.**Art. 2.** La société prend la dénomination de PORT-LOUIS, S.à r.l.**Art. 3.** La société a pour objet la restauration sous toutes formes, les activités de traiteur, café, restaurant, bar et grillades.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales****Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Patrice Lagarde, employé privé, né à Aurillac (France), le 8 novembre 1958, demeurant à F-78100 Saint-Germain-en-Laye, 7, rue de l'Aigle d'Or (France), cinquante parts sociales . . . . . 50

2.- Monsieur Médéric Glain, restaurateur, né à Hennebont (France), le 19 août 1973, demeurant à F-56680 Gavres, 28, rue des Joncs (France), cinquante parts sociales . . . . . 50

Total: cent parts sociales . . . . . 100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ huit cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Médéric Glain, restaurateur, né à Hennebont (France), le 19 août 1973, demeurant à F-56680 Gavres, 28, rue des Joncs (France).

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2004, vol. 527, fol. 85, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 août 2004.

J. Seckler.

(067673.3/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

**VALFLEURS IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 64.388.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 juillet 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann;
- Monsieur Marc Koeune;
- Madame Nicole Thommes;
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067926.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

**PRANCEWORTH VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 102.309.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme PLUS EQUITY GATE S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri;
- 2.- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg),

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PRANCEWORTH VENTURES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société aura pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits de manière à en faciliter l'accomplissement. La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100 - EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou des primes d'émission, ou par conversion d'obligation comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courrier électronique ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de type A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de type B.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré qualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société anonyme PLUS EQUITY GATE S.A., prédésignée, trois cent neuf actions. ....	309
2.- Monsieur Riccardo Moraldi, prénommé, une action .....	1
Total: trois cent dix actions .....	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs avec pouvoir de signature de type A:

- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon;
- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit, né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre.

Administrateurs avec pouvoir de signature de type B:

- Monsieur Maurice Thomas Greig, senior partner, né à Camerino (Italie), le 1<sup>er</sup> octobre 1947, demeurant à London, 7, Steeple Close, Church Gate (Royaume-Uni);
- Monsieur Marco Frangi, manager, né à Chiasso (Suisse), le 13 mars 1961, demeurant à Muvigliana, 5, via alla Fontana (Suisse);
- Monsieur Leonardo Bordon, senior advisor, né à Como (Italie), le 11 novembre 1971, demeurant à NL-1076 NG Amsterdam, Patroclusstraat 10/2 (Pays-Bas).

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 86.770.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

- 5.- Le siège social est fixé à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2004, vol. 527, fol. 83 case 8. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2004.

J. Seckler.

(067660.3/231/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

**JAMYCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.759.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 4 juin 2003, les mandats des administrateurs:

- Laura E. Bustani, administrateur, demeurant à la Villa Bustani, Yarzé-Baabda, Liban;
  - Myrna Emile Bustani, administrateur, président, demeurant à la Villa Bustani, Yarzé-Baabda, Liban;
  - Sheikh Fouad El-Khazen, administrateur, demeurant à la Villa Fouad El-Khazen, Rayfoun, Liban;
  - Jamil F. El-Khazen, administrateur, demeurant au 11, route de Florissant, CH-1206 Genève, Suisse;
- ont été renouvelés pour une période de six ans et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

LUXREVISION, S.à r.l., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg

a été renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

C. Agata / S. Hansen

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067927.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**CITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 83.691.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 août 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Garabed Guedikian, président, domicilié Autostrada Dora, Kassarian Building, Beyrouth, Liban;
- Monsieur Jean Hoffmann;
- Monsieur Marc Koeune;
- Madame Nicole Thommes;
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067928.3/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**ASARS CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Mondercange.

R. C. Luxembourg B 63.479.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(068792.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**CONSTRUCT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 42.221.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 2 août 2004,  
les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, administrateur, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;  
MONTEREY SERVICES S.A., administrateur, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;  
Monsieur Robert Hovenier, administrateur, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;  
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., administrateur, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;  
ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg  
a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 11 août 2004.

*Pour CONSTRUCT INTERNATIONAL S.A.*

*MONTEREY SERVICES S.A.*

*Administrateur*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT03009. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(067929.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**MIDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 64.665.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 10 août 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Eligio Barrios, demeurant à 3 Hyde Park Gate, GB-SW75EW Londres;
- Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;
- Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

*Pour extrait conforme*

*Signature*

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03166. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(067931.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 8.789.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 13 juillet 2004 à 11.00 heures*

L'Assemblée nomme Messieurs Jacques Mahaux et Jean Arrou-Vignod aux postes d'administrateurs de CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

*Pour copie conforme*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02759. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068804.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.100.

Avec effet au 27 juillet 2004 Monsieur Benoît Frin, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a donné sa démission de ses fonctions d'administrateur.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Giampiero Aversa
- Monsieur Gérard Birchen
- Monsieur Peter Bun
- Monsieur Jacques Claeys
- Monsieur Hans de Graaf
- Monsieur Robert Hovenier
- Monsieur Benoît Nasr
- Monsieur Carl Speecke
- Monsieur Koen van Baren
- Monsieur Pierre van Halteren
- Monsieur Pieter van Nugteren
- Monsieur Frank Welman
- Madame Ruth Brand
- Madame Monique Juncker
- Madame Anja Lenaerts
- Madame Ann Mertens
- Madame Sabine Plattner
- Madame Marie-José Reyter

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour MONTEREY SERVICES S.A.

G. Aversa

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067933.3/029/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**EPICERIE DUARTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Junglinster.

R. C. Luxembourg B 58.109.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(068789.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**GROSSMANN BAU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6589 Mertert, Zone Industrielle Faussermillen.

H. R. Luxemburg B 98.954.

*Gesellschaftskapital*

Gemäss einer Privatschriftlichen Anteilsübertragung, die von der Geschäftsführung genehmigt worden ist, setzt sich das Gesellschaftskapital der GROSSMANN BAU, S.à r.l., ab dem 26. Juli 2004 wie folgt zusammen:

Ute Herkelmann .....	100 Anteile
Total .....	100 Anteile

Frau Ute Herkelmann ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft.

Mertert, den 26. Juli 2004

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(068646.3/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**CNIG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 102.307.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq août.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1.- La société LENHAM LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de participations financières, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de CNIG S.A.

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent mille euro (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions de cent euro (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 10.15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société LENHAM LIMITED, prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euro (100.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cinquante euro.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1949, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- b) Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1956, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- c) Monsieur Adrien Schaus, comptable, né à Differdange, le 5 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Patrick Harion, sous-directeur de banque, né à Bouzonville (France), le 9 août 1951, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2007.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J.-P. Hencks.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 août 2004, vol. 527, fol. 84, case 10. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2004.

J. Seckler.

(067667.3/231/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CASTELLANI FRERES, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, rue de Luxembourg.

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Libero Castellani, industriel, demeurant à L-4393 Pontpierre, 14, Grand-rue.

2.- Madame Marie-Thérèse Castellani, comptable, demeurant à I-06024 Gubbio, Viale della Rimembranza, 10, (Italie).

Tous sont ici représentés par Monsieur Norbert Meisch, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CASTELLANI FRERES, avec siège social à L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, rue de Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 1983, publié au Mémorial C numéro 376 du 28 décembre 1983.

- Que le capital social est actuellement fixé à dix-huit millions de francs luxembourgeois (18.000.000,- LUF), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, évalué à 446.208,34 EUR.

- Que la société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CASTELLANI FRERES est anticipativement dissoute et mise en liquidation.

- Que le société civile FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH, avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, est nommée liquidateur de la société.

- Que le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cent quatre-vingts euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Meisch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2004, vol. 527, fol. 67, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2004.

J. Seckler.

(067709.3/231/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

**NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 74.725.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(068829.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**E.P.L., S.à r.l., EDITIONS PUBLICITAIRES LUXEMBOURGEOISES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1328 Luxembourg, 9, rue Charlemagne.  
R. C. Luxembourg B 90.948.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Dan-Salomon Alloun, gérant de société, né à Creil, (France), le 16 avril 1978, demeurant à F-95200 Sarcelles, 32, avenue du 8 Mai 1945,

ici représenté par Madame Teresa Pinto, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Monsieur M'hammed Chaouch, commerçant, demeurant à F-91200 Athis-Mons, 18, rue de l'Orme Robinet, (France).

3.- Madame Fatima Chaouch, sans état, demeurant à F-91200 Athis-Mons, 18, rue de l'Orme Robinet, (France).

Les comparants sub. 2) et 3) sont ici représentés par Monsieur Patrick Arama, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée EDITIONS PUBLICITAIRES LUXEMBOURGEOISES, S.à r.l., en abrégé E.P.L., S.à r.l., avec siège social à L-1328 Luxembourg, 9, rue Charlemagne, (R. C. Luxembourg section B numéro 90.948), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 235 du 5 mars 2003,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 497 du 8 mai 2003.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que le comparant sub. 1) est le seul et unique associé actuel de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Dan-Salomon Alloun, représenté comme dit ci-avant, cède par les présentes:

- cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur M'hammed Chaouch, préqualifié, qui accepte par son mandataire;

- cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Madame Fatima Chaouch, préqualifiée, qui accepte par son mandataire.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article sept (7) des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaire susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A la suite de la cession de parts sociales ci-avant mentionnée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur M'hammed Chaouch, commerçant, demeurant à F-91200 Athis-Mons, 18, rue de l'Orme Robinet, 50 (France), cinquante parts sociales. . . . .

2.- Madame Fatima Chaouch, sans état, demeurant à F-91200 Athis-Mons, 18, rue de l'Orme Robinet, (France), 50 cinquante parts sociales . . . . .

Total: cent parts sociales . . . . . 100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Dan-Salomon Alloun comme gérant unique de la société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée unique nomme, pour une durée indéterminée, Monsieur Fakhr Eddine Chaouch, commerçant, né à Charleville Mézières, (France), le 31 août 1976, demeurant à F-75019 Paris, 64, rue George Lardennois, (France), comme gérant unique, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ès qualités, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Pinto, P. Arama, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 2004, vol. 527, fol. 76, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 août 2004.

J. Seckler.

(067712.3/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2004.

**JMP CONSEIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 70.629.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trois août.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Doris Roschlaub, administratrice de société, demeurant à L-5823 Fentange, 15, Op der Sterz, Residence An Echels.

ici représentée par son mari, Monsieur Jean-Marc Prouteau, administrateur de société, demeurant à L-5823 Fentange, 15, Op der Sterz, Residence An Echels, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Fentange, le 30 juillet 2004,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit:

I.- Que la comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée JMP CONSEIL, S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange (Luxembourg), en date du 21 juin 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 217 du 8 février 2002,

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 septembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 217 du 8 février 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 70.629.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

III.- Que la comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société depuis une cession de parts, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2000, qui est demeurée annexée à un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange (Luxembourg), en date du 12 octobre 2000, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 368 du 18 mai 2001, par son représentant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que la comparante en tant qu'associée unique de la Société déclare expressément procéder à la liquidation et à la dissolution de la Société.

V.- Que la comparante déclare:

- Que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles;

- Que l'activité de la Société a cessé;

- Que tous les actifs ont été réalisés et tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

Elle déclare en outre, reprendre irrévocablement à sa charge, tous passifs éventuels, actuellement inconnus de la Société et non payés, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens, avant tout paiement à sa personne.

Que de la sorte la liquidation censée faite de la Société est ainsi achevée, sans préjudice des droits des tiers.

VI.- Que par suite de cette dissolution décharge pleine et entière est accordée à la gérante, Madame Doris Roschlaub, pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

*Frais*

Le montant des frais incombant à la comparante en raison des présentes est estimé à 990,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Prouteau, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 64, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): illisible.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 août 2004.

M. Decker.

(068121.3/241/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.474.

Avec effet au 27 juillet 2004, Monsieur Benoît Frin ayant son adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a donné sa démission en tant que gérant.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Giampiero Aversa
- Gérard Birchen
- Ruth Brand
- Peter Bun
- Jacques Claeys
- Hans de Graaf
- Monique Juncker
- Anja Lenaerts
- Ann Mertens
- Benoît Nasr
- Sabine Plattner
- Marie-José Reyter
- Bastiaan Schreuders
- Carl Speecke
- Koen van Baren
- Maarten van de Vaart
- Pierre Van Halteren
- Pieter van Nugteren
- Frank Welman

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

G. Birchen / A. Galassi

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067934.3/029/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**MTC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 49.744.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(069001.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 34.766.

Avec effet au 27 juillet 2004 Monsieur Benoît Frin, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a donné sa démission de ses fonctions d'administrateur.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Giampiero Aversa
- Monsieur Valéry Beuken
- Monsieur Gérard Birchen
- Monsieur Jacques Claeys
- Monsieur Hans de Graaf
- Monsieur Gilles du Roy
- Monsieur Robert Hovenier
- Monsieur Benoît Lejeune
- Monsieur Bastiaan Schreuders
- Monsieur Carl Speecke
- Monsieur Koen van Baren
- Monsieur Maarten van de Vaart
- Monsieur Pieter van Nugteren
- Monsieur Frank Welman
- Madame Anja Lenaerts
- Madame Sabine Plattner
- Madame Marie-José Reyter

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

*Pour EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.*

G. Aversa

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02981. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(067937.3/029/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

**HALO INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 102.396.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the fourth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, who will be the depositary of the present deed.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. S. Luxembourg B 37.974,

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. S. Luxembourg B 67.822,

both here represented by Mr Michel van Krimpen, director, residing professionally at Luxembourg and Mrs Valérie Ingelbrecht, private employee, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as director and attorney-in-fact A.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of HALO INVESTMENTS HOLDING S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

#### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

#### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

By way of exception, the first person to whom the day-to-day management will be delegated, will be appointed by the first extraordinary general meeting following immediately the incorporation.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 3rd Monday of May at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal

reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Transitory dispositions*

1) The first accounting year begins on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2004.

2) The first annual general meeting will be held in the year 2005.

##### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares . . . . .	155
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares . . . . .	155
Total: three hundred and ten shares . . . . .	<u>310</u>

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

##### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:

a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,

b) T.C.G. GESTION S.A., prenamed,

c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. S. Luxembourg B 81.525.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:

C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. S. Luxembourg B 68.168.

4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

5.- The meeting authorises right now the appointment of a member of the board of directors who will be charged with the day-to-day management.

6.- The meeting using the privilege given in article 10 of the articles of incorporation, appoints for a period ending at the General Meeting of the year 2010 LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director concerning the day-to-day management and the representation of the corporation under his sole signature.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, qui restera le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. S. Luxembourg B 37.974,

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. S. Luxembourg B 67.822, les deux ici représentées par Monsieur Michel van Krimpen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg et Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives d'administrateur et de fondé de pouvoirs A.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HALO INVESTMENTS HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

### **Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou

plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera déléguée la gestion journalière de la société, pourra, le cas échéant, être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

##### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions. . . . .	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:

- a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
- b) T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
- c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. S. Luxembourg B 81.525.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:

C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R. C. S. Luxembourg B 68.168.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

5. L'assemblée générale autorise dès à présent la nomination d'un administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la société, même au sein du conseil d'administration.

6. L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 10 des statuts, nomme pour une durée expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010 LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prédésignée, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion sous sa signature individuelle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. van Krimpen, V. Ingelbrecht, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 11 août 2004, vol. 428, fol. 47, case 7. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2004.

H. Hellinckx.

(069205.3/242/295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

### **IMMOBILIERE C.M.R. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R. C. Luxembourg B 102.397.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société PRONI INVEST S.A., ayant son siège social à L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch, R. C. S. Luxembourg B 66.571,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Claude Baer, employé privé, demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette, 6, avenue des Terres Rouges.

2.- Monsieur Marco Diederich, gérant de société, demeurant à L-5770 Weiler-la-Tour, 9, rue des Forges.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination, Durée, Siège social, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: IMMOBILIERE C.M.R. S.A.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Berchem.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** L'objet de la Société est:

la promotion immobilière, l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'immeubles sis tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

Le but de la société est également de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux en-

treprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

### **Capital social, Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros), représenté par 75 (soixante-quinze) actions ordinaires de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Il pourra être créé, sur décision de l'assemblée générale, différentes catégories d'actions:

- Actions ordinaires de catégorie A
- Actions sans droit de vote de catégorie B.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

La Société émettra uniquement des confirmations d'inscription au registre représentant les actions nominatives qui représentent les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre indiquera le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou de domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants payés sur chacune de ces actions, la cession d'actions et les dates de telles cessions.

Les actionnaires de chaque classe d'actions disposent, en cas de cession d'une d'entre elles, d'un droit préférentiel de rachat des actions cédées par rapport aux autres actionnaires en proportion de leur détention d'actions (ordinaires ou préférentielles sans droit de vote).

La cession d'une action sera effectuée par une déclaration de cession écrite inscrite au registre des actionnaires; cette déclaration de cession devra être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs nécessaires pour agir dans ce sens. La Société pourra également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession qui apparaîtront satisfaisantes à la Société.

Le capital autorisé est fixé à EUR 140.000,- (cent quarante mille euros) qui sera représenté par 140 (cent quarante) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, dès la constitution de la société et pendant une période renouvelable prenant fin cinq ans après la date de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations de l'acte constitutif, autorisé à augmenter, en une fois ou en tranches successives et en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder à l'acquisition de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### **Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué qui possède un droit de co-signature obligatoire ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 12.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

#### **Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 15.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### **Loi applicable**

**Art. 16.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2004.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- PRONI INVEST S.A., prénommée, trente-sept actions . . . . .	37
2.- Marco Diederich, prénommé, trente-huit actions . . . . .	38
Total: soixante-quinze actions . . . . .	<u>75</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 75.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans:

- 1.- Monsieur Claude Baer, employé privé, demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette, 6, avenue des Terres Rouges.
  - 2.- Monsieur Marco Diederich, gérant de société, demeurant à L-5770 Weiler-la-Tour, 9, rue des Forges.
  - 3.- Monsieur Claude Weber, directeur de société, demeurant à L-7313 Heisdorf, 82, rue du Cimetièrre.
- Monsieur Claude Baer est nommé administrateur-délégué de la société pour la même période.

*Troisième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes pour la même période:

La société LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège à Luxembourg, 257, route d'Esch.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la Société est fixée à L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Baer, M. Diederich, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, vol. 21CS, fol. 42, case 4. – Reçu 750 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

J. Elvinger.

(069212.3/211/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

---

**ISURUS LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 100.330.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko la Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko la Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 13 août 2004.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandt / J.-P. Fiorucci

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03263. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068019.3/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**ARCELOR PROJECTS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 15.946.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2003, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2004 ainsi que les documents s'y rapportant, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04109, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARCELOR PROJECTS

Société à responsabilité limitée

Signature

(068802.3/571/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**FUNCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 94.866.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

(068157.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**FUNCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 94.866.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 5 juillet 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de FUNCOM, S.à r.l., (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer les résultats de l'exercice au 31 décembre 2003 comme suit:
  - . profit de EUR 8.786,46 dans le compte de profit reporté;
  - . EUR 462,- en réserve légale
- d'accorder décharge pleine et entière au Gérant pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

FUNCOM N.V.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068162.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**MARCOMARD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 34.287.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 30 janvier 2002*

«... En vertu de cette autorisation, les membres du conseil d'administration décident de prendre les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.
2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs belges (BEF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents).
3. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 2.106,48 (deux mille cent six euros et quarante-huit cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 250.000,00 (deux cent cinquante mille euros) sans émission d'actions nouvelles.
4. Le conseil d'administration décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
**«Art. 3.1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 250.000,00 (deux cent cinquante mille euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.»
5. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente.

Luxembourg, le 13 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068206.3/534/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**EUROPEAN TELECOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 50.631.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 août 2004 que:

- ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateurs de la société:
  - M. Christoforos Petris
  - M. Nicholas Karahalios
  - M. Georges Xanthopoulos
  - M. Halvor Bru
- ont été nommés aux fonctions d'Administrateurs de la société:
  - M. Stein Eithreim, économiste, demeurant à Tranby (Norvège)
  - M. Per Olav Fosse, ingénieur, demeurant à Blommenholm (Norvège)
  - M. Knut Giske, comptable, demeurant à Eiksmarka (Norvège)

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 18 août 2004.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03629. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068219.3/317/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**ADVERTISING HOLDING GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 59.782.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT03989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

*Pour ADVERTISING HOLDING GROUP S.à r.l.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(068465.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**TRAVIATA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 101.993.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires  
réunie au siège social à Luxembourg, le 11 août 2004 à 15.00 heures*

L'Assemblée Générale accepte la démission de la société HRT REVISION, S.à r.l. de son mandat de Commissaire aux Comptes en date du 11 août 2004.

L'Assemblée Générale donne décharge pleine et entière au Commissaire aux Comptes, la société HRT REVISION, S.à r.l., pour l'exercice de son mandat jusqu'au 11 août 2004.

L'Assemblée Générale nomme en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, FIDUCIAIRE SIMMER & LERBOULET, Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.846.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 11 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03316. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(067973.3/817/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**GAHERAUPA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 75.843.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 20 août 2001 à 15.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2000.

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs: Monsieur Frédéric Otto, Monsieur Marc Ambroisien, Madame Patricia Husson, Monsieur Mathieu Dierstein, Monsieur Gaëtan Husson et Monsieur Hervé Husson de leur mandat pour la période écoulée et décharge au Commissaire aux Comptes, pour l'exécution de sa mission au cours de cette même période.

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Madame Patricia Husson en tant qu'Administrateur-délégué, intervenue en date du 2 janvier 2001 tout en lui donnant décharge spéciale pour l'exécution de son mandat.

Reconduction des mandats de Messieurs Frédéric Otto, Marc Ambroisien, Mathieu Dierstein, Gaëtan Husson, Hervé Husson en tant qu'Administrateurs, de Madame Patricia Husson en tant qu'Administrateur-Délégué et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2001.

Luxembourg, le 20 août 2001.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05823. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(067966.3/817/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**GAHERAUPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 75.843.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 20 août 2002 à 15.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2001 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée absorbant entièrement le capital social.

L'Assemblée Générale donne décharge à l'Administrateur-délégué, Madame Patricia Husson, aux Administrateurs: Monsieur Frédéric Otto, Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Mathieu Dierstein, Monsieur Gaëtan Husson et Monsieur Hervé Husson de leur mandat au 31 décembre 2001 et décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de sa mission au cours de cette même période.

Reconduction des mandats de Messieurs Frédéric Otto, Marc Ambroisien, Mathieu Dierstein, Gaëtan Husson, Hervé Husson en tant qu'administrateurs, de Madame Patricia Husson en tant qu'Administrateur-délégué et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de six années, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2007.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2002.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05819. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(067970.3/817/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**EURO-DACH TECHNIK, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Kayl.  
R. C. Luxembourg B 46.595.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

*Signature*

(068790.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**DEXIA WORLD ALTERNATIVE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 82.737.

Suite à la cooptation en date du 16 juin 2004 de Monsieur Philippe Jouard en remplacement de Monsieur François Pauly, administrateur démissionnaire en date du 14 juin 2004 et suite à la démission de Monsieur Luc Hernoux en date du 16 juin 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Marc-André Bechet,  
Senior Vice-President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,  
Monsieur Daniel Kuffer,  
Senior Vice-President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,  
Monsieur Hugo Lasat,  
Conseiller du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,  
Monsieur Philippe Jouard,  
Membre du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Pour DEXIA WORLD ALTERNATIVE, Société d'Investissement à Capital Variable  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, réf. LSO-AT02933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068007.3/1126/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**IBEF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 77.458.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko la Rocca (Annexe II.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Eric Giacometti, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko la Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Le Conseil d'Administration  
S. Vandt / E. Giacometti  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068012.3/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**IMMO ASARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3927 Mondercange, 53, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 76.483.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.  
Signature

(068794.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**RELYS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 41.173.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko la Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko la Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 12 août 2004.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandt / A. Belardi

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03207. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068015.3/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

**SAN CRISTINA IMMOBILIARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 63.156.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2004, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko la Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko la Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 12 août 2004.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandt / A. Belardi

*Président/ Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, réf. LSO-AT03208. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068016.3/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

**CAPITAL @ WORK INT'L, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.445.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statuaire du 6 avril 2004*

1. Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité. Le bénéfice qui s'élève à EUR 1.932.151,- sera affecté de la manière suivante:

- Réserve indisponible . . . . .	266.084,- EUR
- Dividende. . . . .	1.500.000,- EUR
- Résultat reporté . . . . .	166.067,- EUR

3. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du réviseur d'entreprises de 2003 sont approuvés à l'unanimité.

4. L'Assemblée, par vote spécial et à l'unanimité, donne décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises de leurs mandats pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2003.

5. L'Assemblée reconduit la mission d'audit de PricewaterhouseCoopers pour une période d'un an.

A l'issue de l'Assemblée Générale Statuaire, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Guy de Paeuw

- Monsieur Antoine Hye de Crom
- Monsieur Rudi Lemeer
- Monsieur Ivan Nyssen
- Monsieur Marc Sprockeels

Strassen, le 6 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

M. Sprockeels / A. Hye de Crom

Administrateur / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT03922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068254.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**THE BIG EAGLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 71.340.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 juillet 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Gianguido Caligaris, administrateur de sociétés, demeurant au 25, Via Motta, CH-6850 Mendrisio, Suisse, Administrateur-Délégué;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries, administrateur démissionnaire.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068197.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**ORION MUSIC CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 40.688.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT03997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

ORION MUSIC CORPORATION

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(068461.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**ORION MUSIC CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 40.688.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT03994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

ORION MUSIC CORPORATION

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(068463.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**PS UK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 93.236.

A: Il résulte de décision de l'associé unique en date du 24 juin 2004 que:

Appointment of the following new manager, all for an unlimited period:

1) Mr Bradley Rush, company director, born in Florida, USA, on 9 November 1959, residing in the United States of America

B: Resignation of M. Chris Slavin as Manager with effect from 24 June 2004.

**Traduction française:**

A: Il résulte de décision de l'associé unique en date du 24 juin 2004 que:

A nommer le gérant suivant pour une période illimitée:

1) M. Bradley Rush, company director, né en Floride, USA, le 9 novembre 1959, avec résidence aux Etats-Unis d'Amérique.

B: Démission de M. Chris Slavin comme gérant à partir de 24 juin 2004.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour avis conforme

Signature

*Un gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04414. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068274.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**PS ASSISTED LIVING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 92.328.

A: Il résulte de décision de l'associé unique en date du 24 juin 2004 que:

Appointment of the following new manager, all for an unlimited period:

1) Mr Bradley Rush, company director, born in Florida, USA, on 9 November 1959, residing in the United States of America

B: Resignation of M. Chris Slavin as Manager with effect from 24 June 2004.

**Traduction française:**

A: Il résulte de décision de l'associé unique en date du 24 juin 2004 que:

A nommer le gérant suivant pour une période illimitée:

1) M. Bradley Rush, company director, né en Floride, USA, le 9 novembre 1959, avec résidence aux Etats-Unis d'Amérique.

B: Démission de M. Chris Slavin comme gérant à partir de 24 juin 2004.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour avis conforme

Signature

*Un gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04416. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068282.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2004.

---

**COSMICA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 48.968.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

COSMICA S.A.

Signature

*Administrateur-délégué*

(068379.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**SHIPBOURNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 72.831.

—  
Le bilan au 26 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Certifié conforme

C. Cigrang / G. Walker

*Administrateur / Administrateur*

(068849.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**MASSARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Kayl.  
R. C. Luxembourg B 13.815.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(068795.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**SELF SERVICE ROCADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 70.434.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 août 2004.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(068798.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**LUXIMMOMAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 46.522.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

(068799.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**INVESTAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 27.998.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(068831.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**STM, SOUDURE TUYAUTERIE MAINTENANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 12.500,- Euros.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, route de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 81.624.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, la proposition d'affectation du résultat et l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06114, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

(068492.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**STM, SOUDURE TUYAUTERIE MAINTENANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, route de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 81.624.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle*

*tenue Zone Industrielle, route de Bettembourg, L-3378 Livange en date du 25 mai 2004*

1) Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003 sont approuvés;

2) l'affectation du résultat est votée:

- Proposition d'affectation du bénéfice d'un montant de 29.692,24 euros réalisé au 31 décembre 2003:

\* Dividendes bruts ..... 15.000,00 euros

\* Report à nouveau ..... 14.692,24 euros

- Affectation du bénéfice d'un montant de 29.692,24 euros réalisé au 31 décembre 2003

\* Dividendes bruts ..... 15.000,00 euros

\* Report à nouveau ..... 14.692,24 euros

Décharge est donnée au gérant Monsieur Giovanni Franconeri pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

SOUDURE TUYAUTERIE MAINTENANCE

Société à responsabilité limitée

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, réf. LSO-AQ06118. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068493.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**HENDERSON, MAVERICK AND WILLIAMS S.A.H., Société Anonyme Holding.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 86.648.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AT03873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

Signature.

(068515.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**HENDERSON, MAVERICK AND WILLIAMS S.A.H., Société Anonyme Holding.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 86.648.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AT03872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2004.

Signature.

(068518.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2004.

---

**HOFRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 94.057.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

(068900.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**HOFRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 94.057.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 avril 2004*

Gérants

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Frank Hardy Hollingworth, directeur, demeurant au 61, Standvägen, S-11523 Stockholm, Suède.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03393. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068902.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 78.770.

Les comptes annuels consolidés au 27 juillet 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03654, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

Signature.

(068819.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 78.770.

Les comptes annuels consolidés au 26 juillet 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03656, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

Signature.

(068830.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 78.770.

Les comptes annuels consolidés au 28 juillet 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03658, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

Signature.

(068834.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

---

**SENIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 94.050.*Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 avril 2004**Gérants**Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Sunit Mehrotra, directeur, demeurant au 20, Albavägen, S-181 33 Lidingö, Suède.

*Gérant de catégorie B:*

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069011.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

**KSIN LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 102.398.

## STATUTES

In the year two thousand four, on the tenth day of August.

Before Us, Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

KSIN BERMUDA II LIMITED, a limited liability company organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Milner House, 18 Parliament Street, Hamilton, Bermuda,

represented by Mrs Céline Pignon, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hamilton, on 9 August 2004,

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:**I. Name - Registered office - Object - Duration****Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name KSIN LUXEMBOURG II, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition and management of a portfolio of patents, trademarks, designs, know how, and any other intellectual or industrial property rights of any nature or origin, without any limitation whatsoever, and the acquisition and management of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any

other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may further participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, KSIN BERMUDA II LIMITED, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr Evan Wildstein, banker, born on January 29, 1971 in Livingston (N.J.), residing at 14, Killington Road, Chappaqua, NY 10514.

2. The registered office of the Company is set at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KSIN BERMUDA II LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Milner House, 18 Parliament Street, Hamilton, Bermudes;

représentée par Mlle Céline Pignon, Avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 9 août 2004,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination KSIN LUXEMBOURG II, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, marques, modèles, savoir-faire et tous autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle, de quelque nature ou origine que ce soit, sans limitation

quelle qu'elle soit, et la prise et la gestion de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rému-

nération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

#### **VI. Disposition générale**

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

##### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, KSIN BERMUDA II LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

##### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 2.000,-.

##### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

M. Evan Wildstein, banquier, né le 29 Janvier 1971 à Livingston (N.J.), demeurant au 14, Killington Road, Chappaqua, NY 10514.

2. Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pignon, A. Holtz.

Enregistré à Mersch, le 12 août 2004, vol. 428, fol. 48, case 1. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2004.

H. Hellinckx.

(069214.3/242/391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2004.

#### **CROLUX SHIPPING CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 74.097.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04378, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2004.

CROLUX SHIPPING CO S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(068764.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2004.